

Brevet Professionnel par alternance ATPS

(Agent Technique de
Prévention et de Sécurité)

RNCP 38227

Certificateur : ministère de
l'Éducation nationale et de la
jeunesse

Date d'échéance de

l'enregistrement : 31-08-2027



Modalités et délais d'accès :

1 - Dossier de candidature (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage) : demande à faire en complétant le formulaire sur notre site : <https://www.st-joseph-lorient.org/formations-et-metiers/centre-de-formation/brevet-professionnel-agent-technique-de-prevention-en-securite-atps/>

2 - Une commission pédagogique examinera les dossiers. Pour les candidatures retenues un entretien de sélection sera fixé.

3 - Ouverture des candidatures en janvier pour un début de formation en septembre.



Pour tout renseignement,

Responsable, **Anthony LE BRIS**

Tél. : 02 97 37 80 97

lebris.a@stjolorient.fr

www.st-joseph-lorient.org

42 rue de Kerguestenen
56100 LORIENT

° déclaration : 877 739 573 RCS Lorient

N° Siret : 87773957300013

Code APE : 8559A

SASU au capital de 10 000 €

Certificat N° FR062324-2 Certifiée Actions de Formations

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Prérequis** : Être titulaire d'un CAP (AS) Agent de sécurité. Disposer nécessairement du SSIAP 1 et de la carte professionnelle CNAPS
- **Durée de la formation** : **2 ans** de formation en alternance ; 12 semaines en centre de formation soit 420 heures par an.
- Diplôme Education Nationale **de niveau 4**
- **Taux de réussite** : 1ère promo 2025
- **Tarif** : 15 € de l'heure (Prise en charge par les OPCO)
- **Accueil de personnes en situation de handicap** : nous consulter pour définir les modalités de l'accueil
- **Débouchés** : Chef d'équipe en sécurité incendie, sureté ou télésurveillance dans différentes structures
- **Suite de parcours** : BTS Management opérationnel de la sécurité (MOS)

MODALITÉS ET ÉVALUATION

- Formation en présentiel - Période en entreprise. Mise en situation professionnelle sur plateau technique
- Évaluation des acquis en cours de formation TP, TD, évaluation périodes en entreprise
- Évaluation en CCF (contrôle en Cours de Formation) + ponctuel écrit

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Intérêt** : Obtention de la qualification professionnelle nécessaire à l'agent de prévention et de sécurité ainsi que celle de chef d'équipe en sécurité incendie (SSIAP 2)
- Le titulaire de ce BP est formé à la fois à la prévention des risques et à l'intervention en cas de sinistre.
- L'agent technique répertorie les risques propres à l'entreprise, les analyse et propose des moyens pour les prévenir. Il apprécie l'adéquation des matériels mis à sa disposition avec les risques identifiés. Il sait traiter les informations transmises par les moyens techniques de surveillance à distance (sur un site ou dans le cadre d'une centrale de télésurveillance).
- Lors d'une intervention, il choisit les moyens matériels et humains à engager selon la nature du sinistre. Il sait définir les limites de l'action à mener. Il est à même d'évaluer s'il y a lieu de faire appel à des services techniques d'assistance.

PROGRAMME DE LA FORMATION

MODULE 1 : U11 – PRISE EN CHARGE D'UN SITE

- Inventorier tous les risques potentiels d'un site donné, les analyser
- Repérer l'emplacement et la nature des matériels mis à disposition
- Vérifier leur adéquation avec les risques analysés
- S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs d'alarme et de leur liaison correcte avec les différents points stratégiques de l'installation
- Proposer le choix d'un matériel et de son implantation sur le plan
- Etablir un devis du projet
- Proposer des améliorations conformes à la réglementation en vigueur

MODULE 2 : U12 – INTERVENTION SUR UN FEU

- Choisir en fonction des équipements, des substances et des matériaux enflammés les moyens matériels adaptés
- Faire appel à des services d'assistance en fonction de l'importance du sinistre
- Rendre compte oralement
- Repérer au cours d'une ronde en équipe un début d'incendie et réagir en rapidité et efficacité à l'aide des matériels appropriés

MODULE 3 : U21 – INTERVENTION SUR INSTALLATION EN ÉLECTRICITÉ

- Repérer immédiatement, à partir d'un des écrans de la centrale de télésurveillance le lieu où vient de se produire un incident ou une intrusion.
- Déployer immédiatement ses équipiers aux points sensibles du réseau surveillé
- Prendre immédiatement toutes les initiatives susceptibles de mettre en sécurité maximale les installations sensibles (verrouillage à distance des issues de sécurité, mise en place d'un dispositif de secours suite à la mise en place d'une partie du réseau de surveillance à la suite d'un acte de vandalisme, etc....
- Décoder très rapidement les informations reçues par le réseau des caméras de surveillance
- Affecter en fonction de leurs compétences les ressources humaines disponibles
- Donner des consignes claires et précises dans le respect de la légalité à ses équipiers
- Rendre compte oralement et par écrit

MODULE 4 : U22 – SECOURS ET ASSISTANCE AUX PERSONNES

- Porter secours et assistance à une personne blessée au cours de l'intervention
- Demander immédiatement du secours ou l'intervention des forces de police par déclenchement d'alarme ou téléphone mobile
- Maîtriser les connaissances du PSC1 (anciennement BNS) en attendant les 1ers secours

MODULE 5 : U30 – Mathématiques

MODULE 6 : U40 - Sciences physiques et chimiques

MODULE 7 : U50 - Expression et connaissance du monde : Français et histoire-Géographie

MODULE 8 : UF - Épreuve facultative langue vivante étrangère